

Exécutez en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique dans des locaux ou emplacements réservés aux électriciens, permettre à l'employeur la délivrance de l'habilitation électrique B0-H0-H0V.

Durée : 7.00 heures (1.00 jours) à raison de 7 heures par jour.

Nature de l'action de formation

Action de formation

Profils des stagiaires

- Tout salarié non électricien dont les missions l'amène à accéder à des zones ou emplacements à risque spécifique (peintre, maçon, ménage, sécurité,...).

Nombre de participants

De 4 à 12 personnes.

Prérequis

- Aucun.

Lieu et modalités d'accès

- Intra-entreprise (pour les formations dans vos locaux et/ou sur mesure, merci de nous contacter)
- Inter-entreprise : APR2S - 41 rue de Matignon 64340 Boucau

Modalités de financement

Plusieurs modes de financement vous permettent d'accéder à nos formations en tant que salarié via votre entreprise ou en tant que particulier (salarié, demandeur d'emploi ou indépendant). Pour en savoir plus, merci de nous contacter.

Délais d'accès

Un délai minimal de quinze jours est nécessaire entre la demande et le début de la formation (estimation) selon le nombre de stagiaires.

Votre contact

Mme PAGANO Amandine - contact@apr2s.fr | 0533092831

Objectifs pédagogiques

- Prendre conscience des risques électriques liés au travail
- Identifier et adopter la bonne conduite pour maîtriser ces risques
- Identifier les risques et prendre les mesures de sécurité lors des opérations
- Réagir face à un accident

Programme de la formation

- La sécurité au travail
 - Identifier les types de contact
 - La réglementation
 - Présentation du principe d'habilitation
 - Conséquences des accidents
- Les notions élémentaires en électricité
 - Les applications de l'électricité
 - La production d'énergie
 - Le réseau de distribution
 - Les récepteurs électrique
 - Les différents éléments d'un circuit électrique
 - Les grandeurs électriques

- Étude du phénomène de court-circuit
 - Court-circuit en continu
 - Court-circuit en alternatif
- Sensibilisation aux risques électriques
 - L'accidentologie en électricité
 - Les causes d'accidents
 - Les effets sur le corps humain
 - Domaines de tension
- Prévention des risques
 - Principes de prévention
 - Les moyens de prévention du risque
 - Prévention des contacts directs
 - Prévention des contacts indirects
- Les symboles d'habilitation électrique
 - Les différents symboles d'habilitation électrique
- Intervenir face à un accident d'origine électrique et faire face à un incendie
 - Intervenir face à un accident d'origine électrique
 - Intervenir face à un incendie d'origine électrique
- Partie théorique
 - Évaluation des connaissances via QCM
- Être capable d'identifier l'environnement et de travailler en sécurité
 - Se situer dans l'environnement électrique
 - Mise en pratique

Organisation de la formation

Formateurs

Nos formateurs sont tous des spécialistes dans leurs domaines d'interventions et nous avons à cœur de vous proposer des formations adaptées, orientées vers l'humain, la réussite et l'efficacité.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Tableau Général Basse Tension (du lieu de formation)
- Outils isolés

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Sanction de la formation

Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Durée de validité: 3 ans.

APR2S

41 rue de Matignon
64340 Boucau
E-mail : contact@apr2s.fr
Tél : 0533092831

Préparation à l'Habilitation Électrique B0-H0-H0V

Créé le 12 mai 2022, Version 22.1, mis à jour le 4/04/2022



Tarif

Nous consulter. L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA, en application de l'article 261.4.4.a du Code Général des Impôts.

Selon le nombre de stagiaire pour un même client et le lieu de formation (intra-entreprise / inter-entreprise) nous pouvons personnaliser notre offre. Les éventuels frais de déplacements, d'hébergement et de restauration du stagiaire ne sont pas compris. Ils sont exclusivement à la charge du client/stagiaire.